

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 16 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le douze mai deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Yvon PERROT.

Absents excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE, Christophe REFFIENNA

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Fan LAVOISÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Fan LAVOISÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité des comptes rendus du conseil municipal du 20 mars 2025 et du 31 mars 2025.

1- Désignation d'un représentant au comité de suivi urbanisme et planification territoriale

- L'article 8 de la convention de fonctionnement du service commun « instruction des autorisations d'urbanisme » et « planification territoriale » de l'Agglomération du Pays de Dreux prévoit la réunion d'un comité de suivi pour faire le point sur le fonctionnement de ce service chaque année.
- Monsieur Jacques RIVIERE, Maire, souhaite se proposer pour représenter la commune à ce comité.
- Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de Monsieur Jacques RIVIERE aux comités annuels de suivi des conventions des services communs « instruction des autorisations d'urbanisme » et « planification territoriale ».

2- Prime IFSE/CIA

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal le principe de la prime RIFSEEP ;

Cette prime se présente en 2 parties :

L'**IFSE** : Il est instauré au profit des cadres d'emplois une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part.

Elle reposera ainsi sur une notion de groupe de fonctions dont le nombre sera défini pour chaque cadre d'emplois concerné sans pouvoir être inférieur à 1, et définis selon les critères suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions.
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Son attribution fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale notifié à l'agent.

Le **CIA** : Il est instauré au profit des agents un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir :

Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale.

L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution du CIA sont appréciés au regard des critères suivants :

- L'investissement
- La capacité à travailler en équipe
- La connaissance de son domaine d'intervention
- Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste
- L'implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs...
- Et plus généralement le sens du service public.

Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien individuel d'évaluation professionnel de l'année N ou de l'année N-1.

Est proposé de verser la prime IFSE 50% en juin et 50% en novembre, et de verser la prime CIA en Novembre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, a voté à l'unanimité

3- Délibération pour le tarif de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire propose le tarif de la salle des fêtes pour l'association LUDOMIA à un tarif de 50 € pour avoir accès au WC et à la cuisine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, a voté à l'unanimité

4- Demande de subvention du fonds de concours de l'Agglo de Dreux 2025 pour l'achat de matériels espaces verts

Le conseil municipal approuve les projets concernant l'achat de matériels espaces verts pour l'année 2025 pour un montant total de 1749,20 € HT.

Il sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2025 et du fonds de concours de l'Agglo de Dreux pour cette réalisation. Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Fonds de concours (50%)	875,60€
SS-TOTAL	874,60€
Autofinancement	874,60€
Total des dépenses	1 749,20€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre du fonds de concours de l'Agglo de Dreux et charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, a voté à l'unanimité

5- Délibération pour le tarif de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire propose le tarif de la salle des fêtes pour Monsieur SAUVÉ à un tarif de 100 €. Ce tarif est appliqué pour remercier Monsieur SAUVÉ de tous les services rendus à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, a voté à l'unanimité

INFORMATIONS GENERALES : MONSIEUR LE MAIRE

- Point sur la Maison des Associations : Finition des peintures, de couleur différente sur un mur ainsi qu'une démarcation de couleur « gris souris » en soubassement.
- Eaux pluviales : Monsieur le Maire précise que l'entretien des grilles et des avaloirs sont à la charge de la commune et le réseau pluvial à la charge de l'Agglo de Dreux.
- Monsieur Le Maire indique que l'Agglo de Dreux a la totale compétence pour gérer les déchets sauvages.
- Épandage des boues : Une concertation publique va être organisée pour l'épandage des boues sur la commune d'Aunay sous Crécy. Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le plan des parcelles concernées.
- Porte ouverte de la caserne des pompiers : Aura lieu le 17/05/2025
- L'arrêt de bus nommé « Les Acacias » sera renommé « Arrêt Érables » situé rue des Acacias et l'arrêt de bus situé dans la Grande Rue sera désormais supprimé.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Anthony TORNIL : Demande où nous en sommes concernant le personnel du SIRSAB. Monsieur Le Maire répond : Madame PEREIRA : en retraite pour invalidité depuis le 02/04/2025, Madame LAIGNEAU : licenciement pour invalidité, perçoit les allocations chômage, Madame PREVOST : au SIRSAB jusqu'au 04/0/2025 puis recherche un poste sur une autre commune, Madame LAKRIF : en accident de service.
- Madame Mélodie LEGALLOIS : Quel est le devenir des équipements du groupe scolaire, l'état des lieux ? Les équipements seront partagés avec les communes de Boullay les deux Églises, Tréon et Crucey Village.
- Monsieur José PEREIRA : Suggère que l'ancienne pompe à incendie dans l'arsenal soit mise à disposition d'un musée ou d'une association.
- Madame Fan LAVOISÉ : Nous informe que l'association LUDOMIA sollicite la cantine car manque de place à la salle Pompadour. Le conseil municipal n'est pas favorable à la mise à disposition de ce local. Une réflexion est lancée avec le service de développement pour la location de la cantine.
Madame LAVOISÉ propose un prix réduit de la salle des fêtes au profit de Monsieur SAUVÉ Jean-Michel pour le remercier du bénévolat à la MDA. Le conseil municipal procède à une délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 22H30
Prochaine réunion le 03/07/2025 à 19h30

Commune d'Aunay-sous-Crécy
Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement Dreux
Canton Dreux Sud

Séance du Conseil du 16 MAI 2025

Nombre de conseillers : 12

Présents : 10

Absents : 2

Pouvoir : 0

Ordre du jour de la séance

- Délibération pour la désignation d'un représentant au comité de suivi des instructions des autorisations d'urbanisme
- Délibération pour la prime RIFSEEP
- Délibération pour le tarif de la location de la salle des fêtes pour l'association LUDOMIA
- Délibération pour la demande du fonds de concours
- Délibération pour le tarif de la location de la salle des fêtes pour Monsieur SAUVÉ

Nom	Fonction	Emargement
RIVIERE Jacques	Maire	
LAVOISÉ Fan	1 ^{er} adjoint	
TORNIL Anthony	2 ^{ème} adjoint	
COURCIER Corinne	3 ^{ème} adjoint	
BRULARD Stéphane	Conseiller	
MARAND Béatrice	Conseiller	
MACHARES Carole	Conseiller	
LEGALLOIS Mélodie	Conseiller	
LE GALL DU TERTRE Ronan	Conseiller	Absent
PEREIRA José	Conseiller	
PERROT Yvon	Conseiller	
REFFIENNA Christophe	Conseiller	Absent